

En tirant le maximum des individus et des systèmes d'éducation les mieux financés au monde, nous pourrions nous mesurer à qui que ce soit. La prospérité durable qui en découlera assurera l'unité du Canada pour le bénéfice de tous les Québécois et les Québécoises et l'ensemble de tous les Canadiens et les Canadiennes.

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et commentaires pour cinq minutes. L'honorable député de Welland—St. Catharines—Thorold.

[Traduction]

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, mon collègue a prononcé un discours très intéressant, et je crois fermement tout ce qu'il dit. Cependant, il faut reconnaître qu'en 1980, au moment du rapatriement de la Constitution au Canada, M. Lévesque, alors premier ministre du Québec, et M. Laurin, qui était alors un des négociateurs pour cette province, ont déclaré publiquement, et ils l'ont écrit dans des publications subséquentes, que le Québec aurait refusé toute forme de rapatriement de la Constitution ou toute Charte des droits.

• (1600)

Je pose au député les deux questions suivantes: Le député était-il au courant de cette déclaration? Quels commentaires formulerait-il à son sujet?

[Français]

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. J'aimerais quand même juste rectifier un détail qui est important. Le rapatriement de la Constitution n'a pas eu lieu en 1980, mais bien en 1982. En 1980, c'était le référendum.

Dans un deuxième temps, certes M. Laurin a pu faire des déclarations à l'époque, mais je pense que mon honorable collègue, plutôt que de s'arrêter aux déclarations de M. Laurin à l'époque, devrait plutôt s'en tenir aux faits. Les faits sont ceux-ci, monsieur le Président: À l'époque, le Québec était assis à la table pour le rapatriement de la Constitution et tout le monde se souviendra très bien que le Québec et l'ensemble des provinces étaient en très bonne voie afin de trouver un arrangement constitutionnel. Et je référerais d'ailleurs, pour son information, mon honorable collègue au livre écrit par l'ex-premier ministre du Canada, M. Trudeau, et particulièrement au passage de son actuel chef, M. Chrétien. S'il se réfère à ces passages, son chef actuel, le député de

Beauséjour, le dit clairement. On se rappellera de la fameuse nuit des longs couteaux et ce que l'actuel chef du Parti libéral et député de Beauséjour a fait comme manœuvre, à l'époque, pour empêcher une entente qui semblait alors poindre à l'horizon. Il y avait quand même six ou sept provinces qui étaient d'accord avec les demandes du Québec et qui étaient prêtes à s'entendre avec les autres provinces, monsieur le Président.

Alors, à ce moment-là, lorsque mon collègue nous réfère aux déclarations de M. Laurin, il faudrait aussi nous référer aux déclarations de M. Lévesque, de M. Morin et de plusieurs autres représentants démocratiquement élus au Québec qui ont souvent fait référence à cette nuit des longs couteaux. Je pense que cela est de notoriété publique. Vous savez, je pense qu'envers et contre tous, il y a avait une volonté à l'époque, et ça tous les Québécois le savent. Le Québec, lors du référendum, avait dit non à la séparation, avait dit oui à un fédéralisme renouvelé. La marchandise n'a jamais été livrée, monsieur le Président.

Alors, à ce moment-là, lorsqu'on parlait d'un fédéralisme renouvelé, de l'Accord constitutionnel de 1982, du rapatriement constitutionnel de 1982, était-ce la signification d'un fédéralisme renouvelé? Je ne crois pas que c'était ça que les Québécois et les Québécoises en avaient compris. Et les représentants de l'époque, monsieur le Président, les représentants démocratiquement élus de l'époque considéraient, comme l'ensemble des Québécois et des Québécoises, que ce n'était pas la promesse qu'on leur avait faite et ce, à juste titre.

M. David Kilgour (Edmonton—Sud—Est): Monsieur le Président, le député que je trouve bien sincère peut-il nous dire pourquoi il est pour ou contre un Sénat élu, c'est-à-dire élu, par exemple, par les Québécois et les Québécoises? Est-ce qu'il est en faveur ou contre?

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, je rappellerai à mon honorable collègue que malheureusement je n'ai pas abordé cette question lors de mon discours. Tout ce que je pourrais lui dire à ce moment-ci, c'est qu'il est important de retenir qu'il y aura des comités qui seront formés en temps et lieu pour discuter de l'ensemble de toutes ces questions. Et je pense qu'aujourd'hui, non seulement les demandes du Québec doivent-elles être prises en considération, mais il est évident que les demandes de l'ensemble des différentes régions du Canada doivent l'être aussi. Tous ensemble, par la voie du consensus, par la voie de la discussion, nous serons sûrement en mesure de trouver des solutions